

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 17 JUILLET 2014

Le dix sept juillet deux mille quatorze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Anthony DAVOURIE, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, M. Yann LANCELOT, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Christophe POLIDOR.

Était absents excusés : M. Jean-Yves LAURENT (pouvoir à M. LE MARQUIS), Mme Virginie LE POITTEVIN (pouvoir à Mme LANGLET), M. Benoit MARTYN (pouvoir à M. AMIOT), M. Grégory NEEL (pouvoir à Mme VIDEGRAIN),

Était absent : M. Eric RULIER

Secrétaire de séance : M. Anthony DAVOURIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Devis pour la remise en état du terrain de tennis

Accord unanime de l'Assemblée.

Le compte-rendu de la séance du 19 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h38

PERSONNEL

L'agent embauché en contrat d'avenir va bénéficier d'une formation d'Agent d'animation périscolaire prise en charge par le Conseil Régional.

18h45 entrée en salle de Mme Isabelle GAMACHE

ECOLE

170714-77

Devis Altrad Diffusion : pavoisement des écoles

Le pavoisement des écoles étant obligatoire depuis 2013, un devis d'Altrad Diffusion portant sur un lot de pavoisement destiné aux écoles d'Hardinvast, d'un montant HT de 134,00 € (soit 160,80 € TTC) est présenté au Conseil Municipal.

Comme il s'agit d'un premier achat,
Bien que le prix unitaire TTC de ce bien soit inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis et décide d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2014.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

170714-78 Annule et remplace délibération ou modifie 101013-95

Devis chauffage groupe scolaire maternel

Après l'étude relative à l'installation d'un système de chauffage/ventilation visant à la maîtrise de la demande d'énergie et à l'amélioration du confort dans le groupe scolaire maternel, 5 entreprises ont été consultées :

- SELCA à Beaumont-Hague
- ROBINE à Villedieu les Poêles
- DALKIA à Cherbourg-Octeville
- FOUCHARD à Tourlaville
- EDF Optimal Solutions

Seules les entreprises ROBINE et EDF Optimal Solutions ont répondu.

Les offres ont été remises le 3 juin 2013 par les 2 entreprises :

ENTREPRISES	MONTANT DES OFFRES
Edf Optimal Solutions	55 355,52 € HT
ROBINE	65 480,82 € HT

Suite à des modifications techniques sur les travaux à réaliser (remplacement de l'aérothermie par une VMC double flux), les 2 entreprises ont remis une nouvelle offre, le 20 juin 2013 pour ROBINE et le 1^{er} juillet 2013 pour EDF Optimal Solutions.

ENTREPRISES	MONTANT DES OFFRES
Edf Optimal Solutions	35 009,04 € HT
ROBINE	30 442,62 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération valide la proposition de l'entreprise ROBINE, celle-ci étant économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2014.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

170714-79

Règlement des activités éducatives

Afin de permettre le fonctionnement de ce nouveau service, il est nécessaire qu'il soit encadré par un règlement dont une proposition est jointe.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement ci-joint
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions pour sa mise en œuvre.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

Bilan des inscriptions aux TAP

- 102 enfants sont inscrits aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur les 1^{ère} et 2^{ème} sessions
- 9 enfants n'y participeront pas (dont 2 tous petits qui feront la sieste chez eux)
- 85 enfants participeront aux TAP toute l'année

Monsieur EUGENIE présente les activités qui seront proposées aux enfants lors des 1^{ère} et 2^{ème} sessions (du 2 septembre au 17 décembre 2014) : Eveil musical, initiation à la Comedia del Arte, Atelier découverte de la citrouille, ... Ces activités seront proposées en fonction de l'âge des enfants.

CANTINE/GARDERIE

Modification du règlement garderie/restaurant scolaire

170714-80

Le règlement garderie/restaurant scolaire municipaux a été modifié, notamment afin d'intégrer les nouvelles dispositions et horaires liés à la mise en place de la « réforme des rythmes scolaires ».

Après délibération, le Conseil Municipal valide les modifications apportées à ce règlement.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

Suite à la demande d'une famille, il est proposé la modification des horaires de garderie du matin de 7h15 à 7h00. Pour le bien-être des enfants et les difficultés à mettre en place cette modification, il n'y est pas donné suite.

170714-81

Passage en investissement réfrigérateur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de chez DARTY relative à l'achat d'un réfrigérateur de marque INDESIT destiné au restaurant scolaire pour un montant total HT de 315,83 € (soit 379 € TTC).

Considérant que le prix unitaire TTC de ce bien est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2014.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

Mise en place d'une table de tri au restaurant scolaire

La commune devrait pouvoir bénéficier d'une aide de Cotentin Traitement afin de mettre en place une table de tri au restaurant scolaire. Ce dispositif est destiné à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.

MAIRIE

Coût CLSH du mercredi après-midi

La Mairie de Tollevast a revu ses tarifs proposés au mois de juin pour l'accueil au centre de loisirs du mercredi après-midi :

- 13 € la demi-journée avec repas
(-4€ de prise en charge par la commune d'Hardinvast).
- 10 € la demi-journée sans repas
(-4€ de prise en charge par la commune d'Hardinvast).

170714-82

Avenant n°1 à la convention ACM Martinvast

L'association Familles Rurales de Martinvast et la commune de Martinvast ont conclu une convention de partenariat avec les autres communes de la Communauté de Communes Douve Divette (CCDD) ainsi que d'autres communes extérieures.

Cette convention a pour objet de pérenniser les activités d'animation sociale du centre de loisirs de Familles Rurales par une participation financière des communes dont les enfants fréquentent ce centre.

La réforme des rythmes scolaires, à partir du 2 septembre 2014, prévoyant les temps scolaires sur quatre jours et demi, modifie l'accueil des enfants au centre de loisirs le mercredi.

Cet avenant n°1, a pour objet d'actualiser la convention signée en date du :

- 30 juin 2009 par les communes d'Hardinvast, Saint-Martin-le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville,
- 21 juin 2012 par la commune de Nouainville

Les modifications de cette convention portent notamment sur :

- En plus des locaux situés rue de la Croix Pinel à Martinvast mis à disposition gratuitement par la commune de Martinvast, la commune de Sideville mettra à disposition des locaux situés à l'école primaire de Sideville pour une annexe du centre de loisirs de Familles Rurales. Cette annexe sera ouverte les mercredis pendant les temps scolaires de 12h à 18h ou pendant les vacances selon les effectifs.
- Augmentation de la différence entre le tarif hors convention et le tarif de base des familles : 6 € au lieu de 5 € pour une journée entière et 4 € pour une demi journée avec

repas (somme à la charge de la commune du lieu de domicile de l'enfant).

Après délibération, le Conseil Municipal valide cet avenant qui prendra effet au 1^{er} juillet 2014 et sera tacitement reconductible.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

170714-83

Achat d'un véhicule

Le Renault Kangoo, véhicule de la commune, étant hors service et le montant des réparations trop élevé (environ 3 000 €), des devis ont été demandés pour un véhicule neuf ou d'occasion récente.

Toutes les offres n'étant pas encore parvenues, Monsieur le Maire propose qu'une commission se réunisse (M. EUGENIE, MME VIDEGRAIN, M. DAVOURIE, M. AMIOT se proposent) afin de travailler sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise, après étude des différents devis par la commission ci-dessus, Monsieur le Maire à passer commande d'un véhicule pour un montant maximum TTC de 11 200 €, reprise déduite.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

BUDGET

170714-84

Décision Modificative Equipements chemins de randonnées

Afin de pouvoir payer la facture de la CCDD relative aux équipements destinés aux chemins de randonnées traversant la commune, un transfert de fonds est nécessaire, du compte 022 Dépenses imprévues au compte 657341 Fonds de concours. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement	022		
		Dépenses imprévues	-2656,89 €
	657341		
		Fonds de concours	+2656,89 €

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

SUBVENTIONS

170714-85

Subvention couverture école

Afin de financer les travaux de réfection de la couverture du groupe scolaire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2014,
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

Le montant de la DETR couvrira 40 % du coût de ces travaux.

170714-86

Subvention DDCCS

L'appel à projet « projet d'avenir – emploi d'avenir » s'adresse entre autres aux collectivités qui organisent des actions en direction des jeunes dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire et qui emploient à cet effet un agent recruté en emploi d'avenir.

La commune de Hardinvast entrant dans ce dispositif, une demande de subvention a été déposée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à demander une subvention à ce titre.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

Pour information, une subvention de 2500 € devrait être accordée par la direction départementale de la cohésion sociale de la Manche.

Récompense

Suite à la demande d'une famille, il est proposé d'attribuer une récompense financière aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » à leur examen. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande, la commune n'ayant pas vocation à gratifier les réussites individuelles.

VOIRIE

170714-87

Facture SNC Bougrel-Lecacheur : les Rosées et la Haute-Cosnière

Une facture de l'entreprise SNC Bougrel-Lecacheur est présentée au Conseil Municipal. Elle

porte sur l'aménagement des virages des Rosées et la création d'un bassin d'orage à la Haute-Cosnière. Après délibération, le Conseil Municipal valide cette facture d'un montant HT de 882,56 € (soit 1059,07 € TTC).

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2014.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

Contrôles de Vitesse

Suite à de nombreuses réclamations des habitants relatives à la vitesse excessive de certains véhicules dans le bourg, Monsieur le Maire va demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse.

SALLE POLYVALENTE

170714-89

Achat d'un réfrigérateur/Congélateur

Afin d'équiper la salle polyvalente d'un réfrigérateur congélateur complémentaire, la capacité de celui de la salle étant insuffisante, Monsieur le Maire propose l'achat d'un réfrigérateur combiné de marque SABA chez Conforama, pour un montant HT de 248,38 € soit 346,20 € TTC.

Considérant que le prix unitaire TTC de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cet achat et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2014.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

STADE

La dernière facture d'électricité reçue étant très élevée, une analyse sera réalisée afin de connaître l'origine de cette importante consommation.

TERRAIN DE TENNIS

170714-90

Devis DL Marquage pour la remise en état du terrain de tennis

Afin de remettre en état le terrain de tennis, des devis ont été demandés. L'entreprise DL Marquage propose :

- une remise en état du terrain pour un montant HT de 4 980,76 € (soit 5 976,91 € TTC)
- une option comprenant 1 paire de poteaux acier et un filet de tennis pour un montant HT de 550,00 € (soit 660,00 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider cet achat (sans l'option) et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2014.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

CCDD

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2014

Ce compte rendu a été transmis par mail aux conseillers municipaux et est disponible sur le site internet de la Communauté de communes Douve et Divette.

L'information à retenir est la dénonciation du marché public relatif au choix du prestataire pour le ramassage des ordures ménagères.

170714-91

Modification des statuts de la CCDD : adhésion au SDEAU 50

Lors de sa réunion du 30 janvier 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche dont les axes majeurs sont :

- le développement et la préservation de la ressource en eau
- la sécurisation de la production de la ressource en eau

Les statuts de la Communauté de Communes Douve et Divette devront être modifiés en conséquence. Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et après délibération, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette adhésion.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

170714-92

Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences des baisses des dotations

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre adressée par l'Association des maires de France ainsi que de la motion présentée.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015 –2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014 –2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Hardinvast rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble»;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
- -Enfin elles jouent un rôle majeur dans l'intervention publique, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Hardinvast estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Hardinvast soutient les demandes de l'AMF:

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte cette motion.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 1

Médaille du 70^{ème} anniversaire

La commune a reçu, lors d'une cérémonie organisée par le Conseil Régional de Basse-Normandie, la médaille du 70^{ème} anniversaire de la bataille de Normandie. Cette médaille a été

Commune de HARDINVAST

attribuée aux communes ayant reçu la « Croix de guerre » en raison des ravages qu'elles ont supportés lors de la « bataille de la libération ».

Candidature des plages du débarquement de Normandie au patrimoine mondial de l'UNESCO

Sur le site interne www.liberte-normandie.com il est possible de soutenir le souhait de voir les plages du département de Normandie inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco.

Atelier municipal

Un marché public sera prochainement lancé pour la construction d'un hangar à matériel.

Nouveau Hardinfos

Monsieur le Maire remercie la commission qui a préparé ce dernier numéro.

Séance levée à 20H44